

FICHE PÉDAGOGIQUE

Appareil Respiratoire Isolant - ARI

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

D'utiliser un appareil respiratoire isolant en toute sécurité & de réarmer son ARI.

Public et prérequis :

- Personnel amené à porter un ARI
- Sans contre-indication au port de l'ARI délivrée par la médecine du travail.
- PSH* : chaque demande sera étudiée individuellement par le référent spécialisé.
Contactez-nous : info@coformation.fr

Matériel mis à disposition :

- Support délivré au participant reprenant les mesures préventives contre le risque incendie et les principales consignes à respecter en cas d'incendie.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Programme animé par des intervenants qualifiés techniquement et pédagogiquement (Sapeurs-Pompiers, SSIAP 3...).
- Formation interactive et participative avec apports didactiques et pratiques du formateur.
- Phase pratique permettant de confronter l'acquisition des connaissances et des méthodes développées en salle.
- En présentiel

Suivi & évaluation des résultats :

- Grille de satisfaction individuelle
- Fiche de présence
- Attestation de formation individualisée
- Fiche de formation Appareil Respiratoire Isolant - ARI

Durée et lieu :

- 14 heures / En entreprise

Programme :

THÉORIQUE

- Les risques spécifiques de l'établissement (risque chimique, incendie, autres...) nécessitant le port de l'équipement de protection respiratoire
- Les différents équipements de protection respiratoire avec leurs avantages et inconvénients
- Description et fonctionnement des ARI utilisés dans l'établissement
- Les limites d'emploi et les risques induits pour le porteur
- Les mesures de sécurité avant et pendant l'intervention sous ARI
- Les interventions et missions réalisables au sein de l'établissement

PRATIQUE

- Entraînement au port des équipements
- Application des procédures de sécurité avant et pendant l'engagement
- Exercices en équipe avec simulations d'interventions en milieu hostile
- Remisage du matériel

ÉVALUATION

Évaluation des capacités des stagiaires au port de l'ARI réalisée lors des exercices pratiques

MATÉRIEL NÉCESSAIRE A LA FORMATION

- Extincteurs à eau, poudre et CO2
- Le robinet d'incendie armé (RIA)
- Moyens de seconde intervention (tuyaux, lances, motopompe...) sur site client
- Combustibles (Liquide, gaz, bois)
- Aire de feu spécifique ou simulateur incendie
- Appareil respiratoire isolant (ARI) sur site client

Périodicité :

La formation Appareil Respiratoire Isolant est suivie d'une actualisation tous les 6 mois

Date : A convenir

Formatrice : Coralie MERTZ / selon la convention de formation

Nombre de participant : 2 minimum & 8 maximum

*PSH : Personne en situation de handicap